

## **Intervention de Mme Farida EL KHAMLICHI**

### **Présidente de la Commission Nationale du Droit International Humanitaire au groupe de travail sur les Commissions Nationales du DIH**

**Jeudi 07 mai 2026**

Au nom de la Commission Nationale du Droit international Humanitaire du Royaume du Maroc, nous remercions les co-présidents et le CICR pour le travail accompli dans l'élaboration de ce document et réaffirmons notre engagement à soutenir la mise en œuvre de ses recommandations.

Nous réitérons également le rôle essentiel que jouent les commissions nationales dans l'application du droit international humanitaire au niveau national.

Nous soulignons l'importance de la tenue régulière de la réunion universelle ainsi que des réunions régionales, en tant qu'espaces privilégiés de dialogue, de concertation et d'échange entre les différentes parties prenantes. Ces réunions constituent également un cadre approprié pour assurer le suivi de la mise en œuvre des résultats et recommandations issus de l'ensemble des axes de travail, évaluer les progrès accomplis et identifier les défis à relever.

Nous soutenons également le renforcement de la coopération et de la coordination entre les commissions nationales à travers l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et d'expertises. Cette dynamique contribuera à consolider les capacités institutionnelles, à favoriser l'apprentissage mutuel et à promouvoir une mise en œuvre plus efficace et harmonisée des objectifs communs.

Par ailleurs, nous proposons de poursuivre les consultations afin d'améliorer davantage le document et d'enrichir son contenu à la lumière des contributions des différentes parties prenantes.

Nous invitons également les participants à réfléchir aux propositions que nous avons formulées concernant l'élaboration d'une charte des commissions nationales, dans le but de renforcer leur fonctionnement, d'harmoniser leurs méthodes de travail et de consolider leur efficacité institutionnelle.

Enfin, nous invitons le CICR de renforcer son appui aux commissions nationales, notamment à travers la mise à disposition d'une expertise technique et juridique, l'accompagnement dans le renforcement des capacités ainsi que le soutien aux initiatives visant à améliorer l'efficacité et la coordination des commissions nationales.

Et nous soutenons que le CICR continue à coordonner l'organisation des réunions universelles et régionales des commissions nationales ainsi que l'élaboration des rapports issus de ces réunions.

Nous soutenons également le renforcement de la coopération avec les sociétés nationales, compte tenu de leur rôle essentiel dans la diffusion des principes humanitaires. Cette coopération constitue un levier important pour améliorer la coordination, favoriser l'échange d'expertises et renforcer l'efficacité des actions menées au niveau national.